



BILLARD CLUB SAINT-MIHIEL

Fondée en 1973
Affiliée à la Fédération Française de Billard
Agréée par le Ministère chargé des Sports

3-BANDES - TOURNOI OPEN - 3^{ème} ÉDITION - 2018

RÈGLEMENT

Article 1 - Généralités

Le Billard Club Saint-Mihiel - BCSM - organise un tournoi de type « open » au mode de jeu du 3-Bandes, du samedi 8 au dimanche 9 septembre 2018.

Le tournoi est ouvert vingt-quatre joueurs, licenciés à une Fédération affiliée à l'Union Mondiale de Billard.

Les règles de jeu sont identiques au code sportif fédéral carambole.

Article 2- Participation

Un joueur est considéré engagé à partir de la réception du bulletin d'inscription, dûment complété, accompagné du règlement de l'inscription et, le cas échéant, des repas.

La liste des engagés retenus est diffusée auprès de tous les engagés, elle est complétée par une liste ordonnée des engagés remplaçants.

Le montant de l'inscription est fixé à 35 €.

Article 4 - Distance

La distance du joueur est déterminée par sa catégorie et sa dernière moyenne de classification au 3-Bandes d'après le site FFB Sportif.

MASTERS	25 points ou plus
NATIONALE 1 à plus de 0,750	22 points
NATIONALE 1 jusqu'à 0,750	19
NATIONALE 2	16
NATIONALE 3	13
REGIONALE 1, 2 ou non classifié	10

En fonction de l'antériorité de la classification ou d'une progression significative d'un joueur durant la saison, la distance du joueur peut être modifiée par le directeur du tournoi.

Article 5 - Déroulement

Les joueurs sont repartis équitablement dans chaque poule, en fonction de leur catégorie pour le samedi, en fonction de leur classement sur la phase qualificative pour le dimanche.

Samedi, la phase qualificative se dispute en quatre poules uniques de six joueurs sur quatre billards, dont deux 3m10, avec reprise égalisatrice. Les matchs entre les joueurs 1 et 6, 2 et 5, 3 et 4 ne sont pas joués soit douze tours de jeu.

Les trois premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tournoi principal, les trois derniers de chaque poule pour le tournoi « consolante ».

Dimanche, les deux tournois se déroulent en quatre poules uniques de trois joueurs, avec reprise égalisatrice. Les premiers de chaque poule sont qualifiés pour les phases finales correspondantes à leur tournoi. Elles se déroulent par élimination directe sans reprise égalisatrice : demi-finales (après reclassement des joueurs sur les poules du dimanche : 1-4, 2-3) et finale.

Le tournoi se déroule en non-stop. Les matchs sont auto-arbitrés sauf pour les phases finales qui sont arbitrées.

Article 6 - Critères de classement

A. Phase qualificative

1. Rang dans la poule d'origine,
2. Nombre de points de matchs,
3. Somme des quotients (points réalisés / distance) de chaque match,
4. Moyenne générale.

B. Phases par élimination directe

2. Critères à partir du A-2 du présent article appliqués à tous les matchs joués dans la poule d'origine.

C. Tournoi

1. Phase la plus élevée atteinte ;
2. Rang dans cette phase.

Article 7 - Dotation

Les primes sont attribuées en espèce, selon le tableau suivant :

	Tournoi principal	Tournoi « consolante »
Vainqueur	23,8 % des inscriptions soit 200 € maximum	11,9 % - 100 €
Perdant de la finale	15,47 % - 130 €	7,14 % - 60 €
Perdant ½ finale	8,33 % - 70 €	4,16 % - 35 €
2 ^{ème} de poule	4,16 % - 35 €	-

Article 8 - Dispositions diverses

Il est demandé aux joueurs d'être présents au club à 8 h 30 le samedi et le dimanche.

La restauration est assurée dans l'enceinte du club, et est à réserver et à régler en même temps que l'inscription au tournoi.

Les cas non-prévus par le présent règlement sont laissés à l'appréciation du directeur du tournoi dont la décision est sans appel.

Stéphane LECLERC
Président du Billard Club Saint-Mihiel

